

Repères-Dorif

<https://www.dorif.it/reperes/michela-tonti-du-nouveau-dans-les-unites-terminologiques-a-base-verbale-de-la-comptabilite/>

December 20, 2025

Categorie: Troisième partie – dictionnaires, phraséologie et traduction

Tag: 33 – Le statut du verbe dans les discours spécialisés entre théorie et pratique(s)

Michela TONTI

Du nouveau dans les unités terminologiques à base verbale de la comptabilité

Michela Tonti

Università degli studi di Bergamo

michela.tonti@unibg.it

Résumé

Cet article explore la phraséologie spécialisée dans le domaine de la comptabilité. À partir d'un corpus brassant les trois principales branches du domaine (comptabilité financière, comptabilité de gestion et gestion financière), nous examinons l'importance de la polylexicalité terminologique, la valeur sémantique des verbes dans les collocations verbales spécialisées et la polysémie des verbes spécialisés. Nous examinerons la relation entre langue spécialisée et langue générale, configurée d'une part comme une phraséologie spécialisée et d'autre part comme de nouvelles créations terminologiques. À travers notre travail, nous visons à découvrir : 1. des verbes spécifiques au domaine qui ne sont pas présents dans les bases de données terminologiques consultées ; 2. des verbes connus mais qui véhiculent un sens méconnu dans le domaine ; 3. des collocations nouvelles car elles ne figurent pas dans les ressources terminologiques consultées.

Abstract

This paper delves into the specialized phraseology relating to the field of accounting. Drawing on a corpus covering the three main branches of the field—financial accounting, management accounting, and financial management—we examine the importance of terminological polylexicality, the semantic value of verbs in specialized verbal collocations, and the polysemy of specialized verbs. We will examine the relationship between specialized language and general language, configured as specialized phraseology on the one hand and new terminological creations on the other. Through our work, we aim to discover: 1. verbs specific to the field that are not present in the terminology databases consulted; 2. verbs that are known but convey a meaning that is unknown in the

field; 3. collocations that are new because they are not listed in the terminology resources consulted.

Introduction

Nous nous intéressons ici à la phraséologie spécialisée afférant au domaine de la comptabilité. En prenant appui sur un corpus brassant le domaine dans ses trois principales branches : la comptabilité financière, la comptabilité de gestion et la gestion financière, nous nous questionnons sur l'importance de la polylexicalité terminologique, de la valeur sémantique du verbe dans les collocations verbales spécialisées ainsi que de la polysémie des verbes spécialisés (LERAT 2002). Dans cette optique, il s'agit d'interroger l'articulation entre langue de spécialité et langue générale, configurée en phraséologie spécialisée d'un côté et nouvelles créations terminologiques de l'autre. Par le biais d'une recherche systématique, qui ne prétend cependant pas être exhaustive, nous nous proposons de fixer un instantané d'un usage terminologique (DUBUC 1985) afférant au domaine de la comptabilité, détecté à un moment et à un endroit donnés à l'aide d'une recherche guidée par corpus spécialisé. Par notre travail nous nous fixons de découvrir : 1. des verbes spécifiques au domaine qui ne sont pas présents dans les bases terminologiques consultées ; 2. des verbes connus mais véhiculant un sens inconnu dans le domaine ; 3. des collocations inédites parce qu'elles ne sont pas renseignées dans les ressources terminologiques consultées et ce, dans la perspective d'un enrichissement des savoirs terminologiques qui, pour l'heure, ne sont pas attestés dans ces bases de données mêmes. Il s'agit de : *IATE*, *Le grand dictionnaire terminologique* (désormais *GDT*) et *TERMIUM Plus*.

Dans un premier temps, nous définirons le corpus d'appui que nous avons bâti à partir de la base de données ProQuest portant sur un macro-domaine qui a trait à la comptabilité dans son ensemble. Le corpus sera exploité à partir de la version 3.0 de l'outil d'acquisition automatique *TermoStat* (DROUIN 2003 ; 2004). Les résultats de l'extraction feront d'abord l'objet d'une opération de tamisage visant à cerner une réelle saillance terminologique et conceptuelle des données rassemblées. Les formes verbales seront ensuite classées en fonction de leur attestation dans une sélection de bases de données terminologiques existantes. Cette fouille outillée nous permettra de cerner des formations intéressantes du point de vue terminologique qui seront catégorisées et analysées en fonction d'une méthode qui s'appuie sur les classes d'objets (GROSS 1994) auxquelles appartiennent les arguments des verbes. Nous nous référerons à Lerat (2002) qui classe les verbes juridiques en trois groupes distincts : 1. les verbes très spécialisés ; 2. les verbes supports et 3. les verbes polysémiques dont au moins un sens est spécialisé et dont « le mode d'emploi [...] est affaire de constructions, de classes et de domaines » (LERAT 2002 : 206).

1. Cadre théorique et méthodologie

1.1. Quels termes pour définir en langue de spécialité ?

À l'instar de Pavel (1993), nous inscrivons la langue de spécialité (désormais LS) dans une vision de la langue comme norme sociale. La LS partage avec la langue générale (désormais LG), sa grammaire et une partie de son patrimoine lexicosémantique mais elle en fait un usage sélectif et créatif, ce qui nous permet de la décrire en termes de système conceptuel et de désignation (terminologie),

de discours et de thème (phraséologie), de collectivité et d'usages (norme sociale). Pour un aperçu de l'état de l'art de la réflexion théorique et conceptuelle sur les collocations entre LG et LS, nous renvoyons à notre précédente étude (TONTI 2023, 2024) sur la polylexicalité terminologique catégorisée et analysée en fonction des modèles de néologie terminologique recensés par Humbley (2018). Cependant, nous retenons que les hypothèses émises par Gréciano (1997) quant au liage notionnel entre collocateur/base/noyau et collocataire – ce dernier étant le responsable de la phraséologisation du collocateur – conviennent à notre propos. Le métalangage que nous adoptons est donc emprunté à Gréciano (1997).

1.2. La place du verbe dans les études terminologiques

Un rapide aperçu de la littérature existante nous amène à constater que plusieurs domaines techniques ont fait l'objet d'études sur le verbe dans une perspective synchronique : le domaine bancaire grâce à Condamines (1993), le domaine de l'informatique et de l'écologie par les travaux de L'Homme (1998, 2012), le domaine de l'environnement avec Lorente en 2002, le vocabulaire juridique à plusieurs reprises travaillé par Lerat et encore récemment par Dincă et Preite en 2023 qui se focalisent sur la polysémie juridique. Quant au domaine de la comptabilité, amplement disséqué du point de vue conceptuel par Maldussi au fil de ses publications (2016, 2018), il nous semble qu'il n'occupe pas encore la place qu'il mériterait dans les études de linguistique sur le verbe. À cet égard, nous nous proposons de poser les premiers jalons.

2. Cadre méthodologique

2.1. Vers une première extraction automatique de listes de candidats-termes : une recherche systématique

Le matériel réuni à partir de la base de données ProQuest comporte 245 documents s'échelonnant sur un laps de temps qui va de 1999 à 2016, ce qui constitue un atout aussi bien du point de vue de la nouveauté de ses observables que de son implantation, car on ne peut pas « jug[er] de l'implantation d'un terme en dehors d'une certaine diachronie » (DEPECKER 1997 : 9-10). Ce corpus d'appui ayant une valeur d'échantillonnage de termes-candidats composés et d'une fouille de collocations inédites du domaine que nous explorons, il est de dimensions suffisantes pour sa représentativité. Il comporte 980 000 mots et se compose d'un florilège de textes techniques : revues scientifiques et notamment la *Revue française de comptabilité* (134 articles), la revue *Comptabilité Contrôle Audit* (65 articles), le *Journal de l'École de Paris de Management* (3 articles), *La Revue des thèses* (6 articles), guides opérationnels (4), ouvrages spécialisés (23), feuilles de travail en audit interne (6). Une liste de candidats-termes est dressée au moyen du logiciel TermoStat Web 3.0, en appliquant la technique mise au point par Patrick Drouin qui porte sur la comparaison d'un corpus de référence de LG réunissant 560 000 formes différentes issues du quotidien français *Le Monde* (2002). Notre corpus de LS est mis en regard de ce dernier corpus de presse écrite incluant des suppléments d'économie et de finance. L'analyse a été conduite en appliquant deux catégories d'extraction : <verbe+nom>, nous avons obtenu 530 verbes qui représentent 6% des formes linguistiques prévues dans notre corpus, la matrice <nom+verbe> se taille la part du lion :

1	Column1	Column2	Column3
2	Nombre de termes: 8394		
3	Matrice	Fréquence	%
4	Nom Adjectif	2442	29 %
5	Nom	2273	27 %
6	Nom Préposition Nom	1556	19 %
7	Verbe	530	6 %
8	Nom PPAj	499	6 %
9	Nom Nom	446	5 %
10	Nom Préposition Nom Adjectif	263	3 %
11	Nom Préposition Nom Préposition Nom	87	1 %
12	Nom Adjectif Adjectif	82	1 %
13	Nom Adjectif Préposition Nom	74	1 %
14	Nom Adjectif PPAj	72	1 %
15	Nom PPAj Adjectif	14	0.2 %
16	Nom Adjectif Préposition Nom Adjectif	10	0.1 %
17	Nom Préposition Nom Préposition Nom Adjectif	10	0.1 %
18	Nom Préposition Nom Adjectif Adjectif	8	0.1 %
19	Nom PPAj Préposition Nom	7	0.1 %
20	Nom Adjectif Préposition Nom Préposition Nom	4	0.0 %
21	Nom Préposition Nom Préposition Nom Préposition Nom	4	0.0 %
22	Nom PPAj Préposition Nom Adjectif	2	0.0 %
23	Nom PPAj PPAj	2	0.0 %
24	Nom Préposition Nom Adjectif Préposition Nom	2	0.0 %
25	Nom Préposition Nom Adjectif Préposition Nom Adjectif	2	0.0 %
26	Nom PPAj Préposition Nom Préposition Nom	1	0.0 %
27	Nom PPAj Préposition Nom Préposition Nom Adjectif	1	0.0 %
28	Nom Adjectif Adjectif Préposition Nom	1	0.0 %
29	Nom Adjectif PPAj PPAj	1	0.0 %
30	Nom Adjectif Préposition Nom Adjectif Adjectif	1	0.0 %

Tableau 1. Distribution des matrices au sein du corpus

Les unités se retrouvent à divers niveaux de la chaîne parlée : au niveau du terme, au niveau du syntagme et au niveau de la phrase. À une première extrémité, au niveau du terme, se trouvent des combinaisons de mots qui correspondent à une matrice. Ces combinaisons sont constituées soit de termes complexes dont les éléments sont reliés par un trait d'union (ex. : *sous-louer*), soit de termes complexes dont les éléments sont séparés par des blancs (*faire faillite*). À l'autre extrémité se trouvent des combinaisons de mots qui constituent un énoncé complet. Les verbes recensés par détection automatique sont formés d'un uniterme, par ailleurs, la difficulté de l'extraction automatique réside dans le déchiffrement du trait d'union, ce qui entraîne un contrôle manuel.

2.2. Méthodologie

Selon LERAT (2002) la notion d'« emploi » (GROSS 1998) est fort utile pour mesurer le degré de spécialisation d'un verbe, la classe d'objet, sa construction et son domaine. Les classes d'objet permettent notamment d'élaborer des règles contextuelles. Puisqu'à la base des classes d'objet se situent les traits syntactico-sémantiques qui permettent de discriminer les emplois verbaux, il convient de coder les noms tout en dressant la liste de ces traits. La liste en comprend huit : humain, animal, végétal, inanimé concret, inanimé abstrait, locatif, temps, événement (GROSS 1994 : 20). Dans la présente étude, nous faisons appel à ce cadre méthodologique, notre visée portant – pour rappel – sur la détection de :

- verbes spécifiques au domaine qui sont inconnus ;
- verbes connus mais véhiculant un sens inconnu dans le domaine ;
- collocations inédites parce qu'elles ne sont pas renseignées dans les ressources terminologiques consultées.

3. Analyse du corpus : état de l'art du verbe terminologique

L'étape de repérage des verbes a donné pour résultat une liste de 530 formes verbales distinctes qui ont été ensuite classées en verbes très spécialisés et verbes polysémiques. En revanche, aucun verbe support n'a été identifié parmi les collocations analysées. À l'intérieur de la catégorie des verbes polysémiques, d'autres sous-catégories ont pu être identifiées, comme nous le verrons dans les parties suivantes. L'information recherchée est tirée de corpus, toutefois comme l'objectif est de détecter des emplois certes nouveaux mais censés s'installer dans le lexique de spécialité, nous avons réduit les énoncés à des formulations désactualisées (LERAT 2002 : 206). Nous ne nous sommes par conséquent attardée que sur l'unité terminologique verbale où le verbe est le terme noyau, le collocateur autour duquel gravitent ses actants : sujet, objet, etc.

3.1. Verbes très spécialisés

Dans notre corpus d'appui, le nombre d'unités verbales spécialisées est inférieur au nombre de termes nominaux dérivés correspondant, néanmoins une place non négligeable leur est accordée. Faute de place, nous sélectionnerons uniquement les verbes dont le nombre d'occurrences est égal ou supérieur et nous analyserons leurs collocations :

(1) *Intenter une action ; tenter une action en justice ; tenter une action en contrefaçon.*

Les trois bases de données consultées, à savoir *IATE*, *GDT*, *Termium Plus* concordent quant au figement de ce verbe, au sein d'un domaine professionnel donné, en l'occurrence celui du droit, même si le domaine qui nous intéresse ici est celui de la comptabilité, gestion, marketing. Les résultats de notre fouille confirment le figement concernant ce verbe très spécialisé, « tenter », déjà remarqué par Lerat (2002). S'il faut considérer que ce qui caractérise une classe d'objets est un faisceau de verbes appropriés comportant un noyau dur, le verbe « tenter » ne semble donc pas avoir évolué en termes d'enrichissement de sa valeur sémantique car la seule classe d'objets relevée fait uniquement appel à <action en justice> comme précédemment signalé par Lerat.

Les trois bases de données retenues (*IATE*, *GDT*, *Termium plus*) retiennent que le verbe « tenter » se lie à une action en justice et donc à une règle de procédure.

(2) *Cotiser à un régime*

Implique un savoir largement partagé canalisant le sens aussi bien vers un régime de retraite de protection sociale ou encore de prévoyance que de garantie des salaires, aucune évolution syntactico-sémantique n'est à enregistrer. Les attestations du verbe dans les trois bases de données remontent au plus tôt à 1988 avec le syntagme « cotiser volontairement » (*IATE*) et au plus tard à 2011 avec la forme nominale « cotisation » s'accompagnant du verbe à valeur métaphorique « verser ». La classe d'objet permet d'élaborer une règle contextuelle telle que la suivante : *Verser N* <somme d'argent> avec une évolution de sens s'ouvrant au régime de prévoyance.

(3) *Auditer les TPL*

Il s'agit d'un verbe dérivé, dont le sens est : « Procéder à un audit ou à un contrôle des documents comptables et autres éléments probants en vue de se prononcer sur la fidélité de l'image que l'information financière donne de la situation, des résultats et des flux de trésorerie d'une société ou d'une organisation » (*GDT* 2013). Cette définition s'applique davantage à la tournure « auditer les comptes », mais compte tenu que nous souhaitons faire ressortir des collocations verbales qui ne sont pas recensées par les trois bases de données, nous remarquons que « auditer les TPL » s'affiche en tant qu'emploi nouveau, pour signifier les audits des transactions avec les parties liées. Les parties liées sont des personnes physiques ou morales dont les rapports sont tels que l'une a la capacité d'exercer, directement ou indirectement, un contrôle ou une influence notable sur les décisions relatives à l'exploitation ou à la gestion de l'autre, de sorte qu'elles ne sont pas indépendantes l'une de l'autre. Le collocataire « TPL » témoigne de l'intérêt que la néoterminologie afférant au domaine de la comptabilité accorde aux sigles afin de nommer de nouvelles réalités du monde. La combinatoire collocateur courant suivi d'un collocataire savant constitué notamment d'un sigle avait déjà fait l'objet de plusieurs observations de notre part dans notre précédente étude, par exemple : « société de LBO »^[1] (TONTI 2023 : 160). Nous enrichissons nos approfondissements en phraséologie à base verbale avec cette nouvelle combinatoire comportant aussi bien un collocateur qu'un collocataire savant : « auditer les TPL ». Par ailleurs, il s'agit de la seule construction ayant une fréquence égale à 20 occurrences dans notre corpus, et pouvant être considérée comme une collocation nouvelle du point de vue sémantique dont le noyau est un verbe spécialisé.

À la lumière de ces quelques observations et de celles menées auparavant par Lerat (2002), nous constatons un figement dans la construction des verbes très spécialisés qui fait principalement appel à la notion de classe – permettant d'élaborer des règles contextuelles – et bien plus marginalement à celle de liste qui tient compte de la phraséologie et de nouvelles combinatoires syntactico-sémantiques.

3.2. Verbes polysémiques

Parmi les verbes polysémiques, à l'instar de Cetro (2022) pour les verbes du domaine de l'art, nous distinguons deux sous-catégories :

- D'une part, les verbes spécialisés polysémiques à l'intérieur du domaine (et qui peuvent parfois appartenir à différents sous-domaines) ; il s'agit de verbes dont la polysémie n'est pas attestée dans les bases de données analysées mais qui a pu émerger lors de notre travail de recherche sur corpus de langue spécialisée ;
- D'autre part, les verbes spécialisés polysémiques employés dans la langue générale.

3.2.1 Les collocations verbales spécialisées polysémiques à l'intérieur du domaine

Nous classons dans un premier temps les verbes spécialisés polysémiques à l'intérieur du domaine (et qui peuvent parfois appartenir à différents sous-domaines) :

(4) *Allouer un rôle*

Dans le but de prédire des emplois typiques nouveaux, nous remarquons que cette collocation témoigne d'un renouveau des arguments-objets par rapport aux

formes attestées dans les ressources terminologiques consultées.

L'enrichissement sémantique est codé à l'aide du trait : humain, de la classe d'objet <fonction> et la définition de la collocation verbale porte sur : « accorder un rôle aux autorités de contrôle, normalisateurs et auditeurs » (VIDAL 2010). Les actants « autorités de contrôle, normalisateurs et auditeurs » sont attestés dans notre corpus.

Les attestations circulant dans *IATE*, *GDT* et *Termium Plus* sont respectivement :

- *Allouer des rémunérations* (*IATE* 1983) ; *allouer le contrôle des fonds* (*Termium Plus* 1997) ; *ressources non allouées* (*GDT* 1995) ; *allouer des crédits* (*GDT* 1983), correspondant aux arguments-objets : trait inanimé concret et à la classe d'objet <somme d'argent> ;
- *Allouer du temps* (*GDT* 1981).

dont l'argument-objet se fonde sur le trait du temps, dans le sens de fixer un temps à un ouvrier pour exécuter une tâche déterminée, cela relève du domaine de la gestion et du sous-domaine : gestion des opérations et de la production.

(5) *Internaliser une veille* (*CATTA* 2015) et *internaliser les pressions des parties prenantes* (*DEPOERS* 2010)

Les ressources terminologiques consultées définissent l'« internalisation » comme « le processus par lequel une organisation décide, pour des raisons économiques ou stratégiques, d'effectuer elle-même certaines activités plutôt que de les confier à un tiers » (*GDT* 2004). Néanmoins, nombre d'attestations circulent dans notre corpus pour les collocations à base verbale « internaliser » et notamment :

- *Internaliser des coûts environnementaux* (*IATE* 1995) ; *internaliser des coûts* (*IATE* 2006)

Le sens attesté porte sur le fait d'internaliser des coûts au sens d'inclusion, dans les charges d'une entreprise, des coûts externes de l'activité de celle-ci (*nuisance*, *pollution*, etc.). Les arguments dont la collocation verbale est porteuse sont ainsi codés : trait : inanimé concret ; classe d'objets : <somme d'argent>.

En revanche, deux nouvelles collocations circulent dans les textes spécialisés du domaine investigué, ces attestations sont porteuses d'un besoin de nouvelles formations terminologiques à base verbale et spécifié par leur collocataire, à savoir :

- *Internaliser une veille* (2015)

Par « dispositif d'internalisation d'une veille en entreprise », il faut entendre la capitalisation des connaissances internes, l'apport d'une expertise métier plus poussée, l'acquisition de compétences des équipes ou encore la mobilisation des ressources internes existantes. Il y a donc un enrichissement sémantique du noyau verbal à l'aide du collocataire « veille », le nouvel argument-trait correspond à une activité ou action.

- *Internaliser les pressions des parties prenantes* (2010)

Les parties prenantes internes d'une entreprise sont les dirigeants, les salariés, les actionnaires, les syndicats, etc. En l'occurrence, ce processus d'internalisation se focalise sur l'amélioration des orientations stratégiques écoresponsables des entreprises et leur compétitivité (focalisée sur la compétitivité environnementale). Le nouvel argument ici apporté est codé par le trait : événement.

Les traits permettent de distinguer divers emplois et de montrer qu'il y a eu une évolution sémantique de ceux-ci. C'est le cas de « internaliser » selon que les arguments-objets sont codés à l'aide des traits *activité* (« internaliser une veille ») ou *action* ou *événement* (« internaliser les pressions des parties prenantes »).

(6) *Externaliser le patrimoine*

À l'opposé du processus d'*internalisation*, se place celui d'*externalisation*, à savoir :

- *Externaliser les missions d'audit interne* ou encore *externaliser un projet*

D'après *IATE* (1988), il s'agit d'une « pratique consistant à confier à des prestataires extérieurs une part des activités de l'entreprise : informatique, services du personnel, etc. (1988) ». *GDT* (2006) et *TERMIUM Plus* (2010) proposent la définition suivante : « Confier à un tiers la réalisation d'une activité en recourant à l'externalisation ».

L'argument, attesté depuis 1988, est codé par le trait : activité ou action.

- *Externaliser le patrimoine*

Un nouveau trait permet de montrer une évolution sémantique de l'emploi du verbe spécialisé, l'argument-objet est codé par le trait : inanimé concret et la classe d'objet correspond à <somme d'argent>. En l'occurrence, l'activité d'« externalisation du patrimoine » est pour l'entreprise un levier de croissance, permettant de dégager des ressources financières nécessaires à son développement (financement de nouvelles activités, réalisation de nouveaux investissements, amélioration de sa santé financière en allégeant son bilan...).

(7) *Réaliser un don manuel ; réaliser un cash-flow*

Le sens premièrement attesté du verbe « réaliser » est celui de « vendre » dans son acception technique et rattachée au domaine de la comptabilité.

- *Réaliser l'actif* (*IATE* 2003)

Par cette tournure il faut entendre que le liquidateur vend tous les biens de la société afin de recouvrer le paiement de toutes les créances envers les tiers.

Néanmoins, le verbe « réaliser » semble de plus en plus acquérir un sens lexical, synonyme de *créer*, *accomplir*, *concrétiser*, *matérialiser*, *effectuer*, *réussir*.

Parmi les nouvelles attestations, nous mentionnons *réaliser un cash-flow*. Le collocataire formé d'un emprunt anglais semble concurrencer le terme privilégié : « flux de trésorerie », du moins dans les textes de LS, en revanche, au sein du corpus *frTenTen*, c'est le terme privilégié « flux de trésorerie » qui devance l'anglicisme en termes d'occurrences (14555 contre 4996). La lexicalisation du verbe « réaliser » se rapprochant davantage du sens en LG de *accomplir* est sémantisée par le collocataire marquant des entrées ou sorties de liquidités. Le nouvel argument-objet est codé par le trait : inanimé concret ; classe d'objet : <somme d'argent>.

Une autre formation néoterminologique circule dans les textes de LS du corpus :

- *Réaliser un don manuel*

Le don manuel consiste à transmettre un bien de la main à la main (objet, somme d'argent par exemple). Alors que le sens de « réaliser » est stabilisé en tant que synonyme de « faire », le verbe se déterminologise en présence d'un collocataire relevant du droit.

(8) *Verser au crédirentier*

Aucune attestation n'est recensée dans *IATE*, *TERMIUM Plus* ou le *GDT*.

Le verbe « verser », à valeur métaphorique, est un verbe qui n'a pas d'identité sémantique autonome et son sens ne se précise que par l'actant avec lequel il se combine. Ce verbe polysémique prend un sens particulier du fait de sa combinaison avec un terme appartenant à une langue de spécialité.

Comparons le même verbe avec un mot de LG et un terme de LS : « verser du lait » et « verser un dividende » où « verser » a, dans le premier exemple, le sens de « faire couler un liquide dans un récipient qu'on incline » et, dans le deuxième, le sens de « payer ».

Remarquons le mot-valise « crédirentier », issu de l'amalgame de « créancier » et de « rentier ». La contrainte sémantique du mot-valise impose que les deux mots assemblés aient un sens commun, ici il s'agit d'une personne créancière d'une rente versée par un « débirentier », un acheteur. Le trait commun réside dans le fait que les actants sont, respectivement, titulaire et débiteur d'une rente. L'emploi typique annoncé : « verser au crédirentier » est un raccourci métonymique car implicitement il s'agit d'une rente qui est versée à l'attention du vendeur. Cette construction intransitive est néanmoins fort répandue dans notre corpus, témoignant de son implantation dans le domaine.

(9) *Soumettre le crédirentier*

Le verbe « soumettre » sémantisé par le collocataire, par exemple : « soumettre la transaction » au sens de « remettre pour évaluation ou pour acceptation » est reçu en LS mais il se rapproche de l'emploi, en LG de « soumettre une étude ». L'argument-objet se glose par trait : inanimé concret ; classe d'objets : <preuve par écrit>.

Une nouvelle néoformation « soumettre le crédirentier » circule à partir de 2016. Cela signifie que le crédirentier est soumis à la taxation des plus-values selon le régime précité, autrement dit, le crédirentier est soumis à l'imposition des plus-values, le profit réalisé lors de la vente d'une propriété immobilière à un prix supérieur à son coût d'acquisition. Le nouveau trait qui circule ici est : humain.

Le recours aux traits pour rendre compte de la polysémie des opérateurs permet de distinguer les emplois. La différence de traits rend compte de deux sens différents du verbe, illustrés respectivement par les verbes synonymes « remettre pour évaluation » et « imposer ». Cette dernière extension de sens n'est pas recensée dans les bases de données consultées, ce qui rendrait compte d'un enrichissement sémantique de la collocation « soumettre le crédirentier » à confirmer par l'usage.

3.2.2 Verbes spécialisés polysémiques employés dans la langue générale

La plupart des verbes polysémiques relevés dans le corpus sont des verbes employés dans le domaine ou sous-domaine d'appartenance, néanmoins nous avons repéré une attestation d'usage dans la langue commune.

(10) *Facturer une compétence*

Si le trait le plus saillant est celui de <inanimé concret>, que sa classe d'objet correspond à <somme d'argent> et que nombre de collocations le témoigne : « facturer une économie » ; « facturer les frais de gestion » ; « facturer des honoraires » ou encore « facturer le CA », un dépouillement systématique révèle qu'il y a un enrichissement sémantique dans la collocation « facturer une compétence » (2014). L'emploi portant sur la monétisation de ses compétences montre une évolution sémantique des usages. Le verbe est caractérisé par l'argument-objet codé ainsi : trait : <humain> ; classe d'objets : <qualité>.

Conclusion

La méthode appliquée dans la présente étude, menée dans une perspective éminemment qualitative, bien que la distribution quantitative ait constitué l'une des variables de repérage des collocations verbales, s'inscrit dans le cadre d'un lexique-grammaire sémantisé. À l'aune des objectifs préfixés au commencement de notre exploration sur corpus, nous avons pu faire le constat qu'aucun verbe spécifique au domaine ne s'est avéré inconnu. Par ailleurs, des verbes connus mais véhiculant un sens inconnu dans le domaine n'ont pas émergé, excepté pour le verbe « réaliser » qui affiche un comportement se rapprochant davantage de la LG au sens d'« accomplir » avec une déterminologisation forte par rapport à son sens premier en LS, à savoir « vendre ». Seul un nombre consistant de collocations à base verbale nous a permis de répondre à notre questionnement initial.

Les verbes ont été séparés en deux catégories : les verbes très spécialisés et les verbes polysémiques, après confrontation avec trois ressources terminologiques d'envergure : *IATE*, *GDT*, *Termium Plus*. Si l'analyse des verbes très spécialisés n'a pas permis de prédire des emplois typiques nouveaux sauf pour le cas de la collocation « auditer les TPL », le balayage des collocations à combinatoire verbale dont un verbe polysémique était le noyau s'est avéré plus prometteur. À titre d'exemple, « allouer un rôle » ; « internaliser une veille et internaliser les pressions des parties prenantes » ; « externaliser le patrimoine » ; « réaliser un don manuel, réaliser un cash-flow » ; « verser au crédientier » ; « soumettre le crédientier » ; « facturer une compétence » sont autant d'exemples de collocations inédites au sein du panorama terminologique de la comptabilité que nous avons dépouillé. Il est indéniable que le modèle néologique à expansion incrémentale préconisé par Humbley (2018) pour les matrices à base nominale s'impose également pour les bases verbales.

Finalement, si le travail jusqu'ici mené n'a qu'une valeur expérimentale, il représente, néanmoins, un chantier ouvert pour les études de néologie à base verbale, jusque-là plus marginales que celles sur la dénomination terminologique.

Bibliographie

CATTA, Alexandre, « L'expert-comptable au service du développement international des entreprises », *Revue française de comptabilité*, n. 486, 2015.
<https://revuefrancaisedecomptabilite.fr/lexpert-comptable-au-service-du-developpement-international-des-entreprises/>

CETRO, Rosa, « Verbes spécialisés et perspective diachronique : une analyse de quelques formes du Dictionnaire de Félibien », *SHS Web of Conferences, Congrès mondial de linguistique française – CMLF*, n. 138, 2022, DOI:10.1051/shsconf/202213804013.

CONDAMINES, Anne, « Un exemple d'utilisation de connaissances de sémantique lexicale : acquisition semi-automatique d'un vocabulaire de spécialité », *Cahiers de lexicologie*, n. 62, 1993, p. 25-65.

DEPECKER, Loïc (éd.), *La mesure des mots. Cinq études d'implantation terminologique*, Publications de l'Université de Rouen, Rouen, 1997.

DEPOERS, Florence, « Gouvernance et qualité de l'information sur les gaz à effet de serre publiée par les sociétés cotées », *Comptabilité Contrôle Audit*, n. 3, 2010, p. 127-151.

DROUIN, Patrick, « Detection of Domain Specific Terminology Using Corpora Comparison », in *Proceedings of the Language Resources and Evaluation Conference (LREC)*, European Language Resources Association (ELRA), Lisbon, 2004.

DROUIN, Patrick, « Term extraction using non-technical corpora as a point of leverage », *Terminology*, n. 9, 2003, p. 99-117

DUBUC, Robert, *Manuel pratique de terminologie*, Linguatex, Brossard, 1985.

French Web 2017 (frTenTen17).

https://app.sketchengine.eu/#dashboard?corpname=preloaded%2Ffrtnten17_fl2

Grand dictionnaire terminologique (GDT), <http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/>

GRÉCIANO, Gertrud, « Collocations rythmologiques », *Meta*, n. 42, 1997, p. 33-44.

GROSS, Gaston, « Classes d'objets et description des verbes », *Langages*, n. 115, 1994, p. 15-30.

HUMBLEY, John, *La néologie terminologique*, Lambert-Lucas, Limoges, 2018.

Interactive terminology for europe (IATE). <https://iate.europa.eu/home>

L'HOMME, Marie-Claude, « Le statut du verbe en langue de spécialité et sa description lexicographique », *Cahiers de lexicologie*, n. 73, 1998, p. 61-84.

L'HOMME, Marie-Claude, « Le verbe terminologique : un portrait de travaux récents », in NEVEU, Franck *et al.* (éds.), *Actes du 3^e Congrès mondial de linguistique française*, *SHS Web of Conferences*, EDP Sciences, Lyon, 2012, p. 93-107.

LERAT, Pierre, « Qu'est-ce qu'un verbe spécialisé ? Le cas du droit », *Cahiers de lexicologie*, n. 80, 2002, p. 201-211.

LORENTE, Mercé, « Verbos y discurso especializado », *Estudios de Lingüística del Español (ELiEs)*, n. 16, 2002. <http://elies.rediris.es/elies16/Lorente.html>.

MALDUSSI, Danio, « Préalables conceptuels à la traduction des états financiers italiens au vu des principes comptables internationaux : l'exemple de la traduction vers le français », in POIRIER, Éric, GALLEGO-HERNANDEZ, Daniel (éds.), *Business and institutional translation. New insights and reflections*, Cambridge Scholars Publishing, Newcastle upon Tyne, 2018, p. 97-117.

MALDUSSI, Danio, « Le pouvoir de la non-traduction : la consécration législative de l'emprunt intégral *fair value* dans le droit italien clôt le débat terminologique », *Synergies Italie*, n. 12, 2016, p. 79-92.

PAVEL, Silvia, « Vers une méthode de recherche phraséologique en langue de spécialité », *L'actualité terminologique*, n. 26, 1993, p. 9-13.

DINCA, Daniela, PREITE, Chiara, « Collocations verbales et schémas d'arguments : une approche contrastive trilingue au service de la traduction juridique », *Studii de lingvistica*, n. 13, 2023, p. 214-231.

TERMIUM Plus. <https://www.btb.termiumpius.gc.ca/tpv2alpha/alpha-fra.html>

TONTI, Michela, « Le domaine de l'égalité femmes-hommes entre néologie terminologique et créativité de la langue », in ROSSI, Micaela (éd.), *Néologie, terminologie et variation – Neología, terminología y variación – Neologia, terminologia e variazione*, Peter Lang, Bern, 2024, p. 329-351.

TONTI, Michela, « Le phraséotermes à la confluence de la langue naturelle, de la langue de spécialité et des néoformations. 'Ajustement cosmétique', 'injonction de diversité', 'fonction contrôle gestion garde-fou' et bien d'autres », in FRASSI, Paolo (éd.), *Phraséologie et Terminologie*, de Gruyter, Berlin, 2023, p. 151-187.

VIDAL, Olivier, « Gestion du résultat pour éviter de publier une perte : les montants manipulés sont-ils marginaux ? », *Comptabilité Contrôle Audit*, n. 3, 2010, p. 11-39.

[1] LBO : *leverage by out*.

Per citare questo articolo:

Michela TONTI, « Du nouveau dans les unités terminologiques à base verbale de la comptabilité », *Repères DoRiF*, n. 33 – *Le statut du verbe dans les discours spécialisés entre théorie et pratique(s)*, DoRiF Università, Roma, décembre 2025, <https://www.dorif.it/reperes/michela-tonti-du-nouveau-dans-les-unites-terminologiques-a-base-verbale-de-la-comptabilite/>

ISSN 2281-3020



Quest'opera è distribuita con Licenza [Creative Commons Attribuzione – Non commerciale – Non opere derivate 3.0 Italia](#).